

32^e Journée d'Études

TROUVER SON CHEMIN, UNE HISTOIRE DE FAMILLES...

INSCRIPTIONS OUVERTES

2, 3 et 4 Octobre 2024



CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, 30 Avenue Corentin Cariou, 75019 Paris

anpf

TROUVER SON CHEMIN, UNE HISTOIRE DE FAMILLES

Les 2, 3 et 4 Octobre 2024

Cité des Sciences et de l'Industrie - 75019 PARIS

Renvoyez ce bulletin intégralement rempli, à défaut l'inscription ne pourra pas être prise en compte, par mail à :

anpf@anpf-asso.org

Inscriptions via bulletin jusqu'au du 02/09/2024

Via Hello Asso jusqu'au 17/09/2024

QR code Hello Asso



Tarif adhérent :
350,00 € (sans repas)
394,00 € (avec repas)

Tarif non-adhérent :
400,00 € (sans repas)
444,00 € (avec repas)

Les JNE sont un lieu de partage de connaissances et de rencontre qui se doit d'être serein, agréable et respectueux de tous. Les participants s'engagent à respecter cette vocation et le bon déroulement du programme dans un climat respectueux des autres et du lieu d'accueil.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir intégralement et à faire valider par la personne habilitée à engager financièrement votre institution (direction, service RH ou formation). En cas de bulletin incomplet l'inscription ne sera pas enregistrée.

→ PARTICIPANT :

M Mme Nom : Prénom :
Organisme : Services :
Fonction : Téléphone :
Mail :

→ FORMULE CHOISIE :

Tarifs adhérents :

Nbre de participant(s) sans repas : X 350,00 € = €

Nbre de participant(s) avec repas* : X 394,00 € = €

Tarif non adhérents :

Nbre de participant(s) sans repas : X 400,00 € = €

Nbre de participant(s) avec repas* : X 444,00 € = €

*Repas : Menu unique, aucun régime alimentaire spécifique possible

→ LIEN HELLO ASSO POUR INSCRIPTION :

<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-placements-familiaux/evenements/32emes-journees-d-etude-de-l-anpf-paris-2024>

→ PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION :

Nom et Prénom :
Fonction/Service :
Mail :

→ FACTURATION :

Organisme : Service :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail d'envoi de la facture :

Dépôt de la facture sur Chorus Pro : Oui Non

Siret : Code Service : Num engagement :

Pour les organismes publics réglant au service fait, transmettre un bon de commande et/ou le n° d'engagement lors de l'inscription des participants

→ REGLEMENT : Par virement, CREDIT COOPERATIF PARIS ALESIA

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 2844 867 – BIC : CCOPFRPPXXX

En remplissant ce bulletin d'inscription ou en donnant son accord pour participer aux JNE, le participant reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de vente et d'inscription (CGV-CGI) au verso de ce bulletin.

CONDITIONS D'INSCRIPTION – CGV – JNE ANPF
À lire impérativement par le participant et la personne chargée de l'inscription

1 - Informations administrative et RIB

L'organisateur des JNE est l'ANPF - 63 rue de Provence – 75009 PARIS

Numéro Siret : 352 557 847 00030 - Code APE : 9499Z - TVA intracommunautaire : FR76 352557847

Numéro d'agrément formation : 11763058675. Agrément DATADOCK N° 2003535 - Qualiopi FRCM 989

Coordonnées bancaires : CREDIT COOPERATIF PARIS ALESIA IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 2844 867 – BIC : CCOPFRPPXXX

2 - Montant des frais de participation

Inscription **sans repas** :

Tarif adhérent à l'ANPF : 350,00 euros par inscrit

Tarif non-adhérent à l'ANPF : 400,00 euros par inscrit

Inscription **avec repas* du midi des 3 et 4 octobre 2024**

Tarif adhérent à l'ANPF : 394,00 euros par inscrit

Tarif non-adhérent à l'ANPF : 444,00 euros par inscrit

Tarif repas* des 3 et 4 octobre midi : 44,00 euros

(*Menu unique, aucun régime alimentaire spécifique possible)

LE TARIF ADHERENT NE SERA PRIS EN COMPTE QU'APRES VERIFICATION DU PAIEMENT DE VOTRE ADHESION 2024

3 - Processus d'inscription

=> Le bulletin d'inscription doit être dûment complété et retourné impérativement par mail à : anpf@anpf-asso.org

=> Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation effectué par virement (RIB art 1) ou pour les administrations impérativement accompagné d'une lettre de commande contenant les éléments nécessaires au dépôt de la facture sur Chorus Pro.

=> Aucune inscription incomplète ni pré-inscription ne pourra être prise en compte

=> Tout bulletin d'inscription devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation.

=> N'oubliez pas de préciser la formule choisie, **avec ou sans repas** (Menu unique, aucun régime alimentaire spécifique possible)

4 - Processus de paiement

Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront pas être définitivement validées.

Pour les organismes privés, associatifs et inscriptions personnelles : le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement, de préférence par virement.

5 - Confirmation d'inscription

À réception du bulletin d'inscription **INTÉGRALEMENT** rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques) l'inscrivant recevra une confirmation d'inscription par mail.

6 - Annulation ou changement de participant

ATTENTION : Aucun changement de formule (repas) ni aucune annulation d'inscription ne seront pris en compte par téléphone.

En cas de changement de nom d'un participant aucune retenue financière ne sera appliquée

Toute demande devra être impérativement faite par mail à anpf@anpf-asso.org

Nous en accuserons réception et validerons selon la demande. Sans confirmation de notre part la demande sera considérée comme non-validée.

Coût et remboursement en cas d'annulation :

Annulation effectuée avant le 31 Juillet 2024 : annulation avec retenue de 20% des frais d'inscription.

Annulation effectuée entre le 1^{er} Août et le 31 Août 2024 : annulation avec retenue de 50% des frais d'inscription

Annulation au-delà du 31 Août 2024 : Aucun remboursement des frais d'inscription

Au-delà du 31 Août 2024 seul un motif de santé justifié par un arrêt maladie donnera lieu à la prise en charge de l'annulation de l'inscrit, l'information et la demande devront être formulées par écrit à anpf@anpf-asso.org

L'absence aux Journées ne donnera lieu à aucun remboursement.

Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais et donc n'exonèrent pas des frais de désistement susmentionnés.

En cas de confinement ou de fermeture imposée par le gouvernement et/ou préfecture dans le cadre d'une pandémie ou autre contrainte sanitaire, nous rembourserons à la date des JNE les sommes versées, ou nous pourrions vous établir un avoir, à votre convenance, valable jusqu'aux JNE 2025, uniquement si nous ne pouvons pas reporter l'événement à des dates ultérieures.

Toute inscription sera donc automatiquement reportée (sans manipulation à faire de la part de l'acheteur) aux dates choisies par l'ANPF.

7 – Droit à l'image

En faisant le choix de s'inscrire aux JNE de l'ANPF le participant accepte sans contrepartie d'être filmé ou photographié durant l'évènement, il accepte que son image filmée ou photographiée apparaisse sur les outils numériques, internet ou imprimés par l'ANPF en lien avec les JNE, dès lors que les images utilisées ne portent pas atteinte à son intégrité ou à sa moralité.

L'ensemble de ces conditions s'appliquent également pour les inscriptions faites via Hello Asso.